



## INJEP NOTES & RAPPORTS NOTE THÉMATIQUE

- Octobre 2023
- INJEPS-2023/10

# Expérimenter pour prévenir et lutter contre les discriminations envers les jeunes – SYNTHÈSE

### **AUTEURS ET AUTRICE**

- Roxane BRICET, Samuel JAMES, chargé·e·s d'études et d'évaluation INJEP
- Antoine GREVIN, chargé d'études et d'évaluation

ette note présente les enseignements du programme « Prévention et lutte contre les discriminations envers les jeunes » du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ). Dans une première partie, elle propose un état des lieux des travaux sur les questions de discrimination, avant de présenter, dans une deuxième partie, les différents programmes portés par le FEJ sur la lutte contre les discriminations envers les jeunes en France. Dans une dernière partie, la note met à disposition des fiches synthétiques pour chacune des 9 expérimentations du programme mis en œuvre en 2018 en présentant les projets, les méthodes d'évaluation mobilisées et les enseignements retirés.

En 2018, le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) a lancé un appel à projets visant à mettre en place des actions pour prévenir et combattre les discriminations envers les jeunes. Il s'inscrit dans la continuité d'un précédent programme du FEJ ayant mis en lumière des expériences de discriminations répétées, fondées sur l'origine, le territoire, le sexe ou l'association de ces critères, freinant leur insertion (accès à l'emploi ou à une formation, accès au logement, à des assurances...)<sup>2</sup>.

### Des dispositifs visant à intervenir en amont et en aval des discriminations et auprès de l'ensemble des parties prenantes

Depuis plusieurs années, de nombreux travaux ont mis en évidence le caractère systémique des discriminations. Partant de ce constat, les projets retenus dans ce second programme sont particulièrement variés et interviennent à différents niveaux. Ils visent d'une part à agir aux différentes étapes auxquelles les discriminations peuvent apparaître : soit en amont par des actions de prévention pouvant se traduire par des formations ou le développement d'outils de sensibilisation, soit en aval (lorsque les discriminations se sont déjà produites) par la mise en place d'actions de lutte contre les discriminations s'inscrivant dans une démarche d'aide et d'accompagnement des victimes, des professionnel·les et des témoins.

Les actions soutenues ont également pour ambition d'agir sur les différentes parties prenantes du système : les jeunes, qu'ils et elles soient victimes, témoins, voire potentiellement auteurs et autrices de discriminations, mais aussi les structures et professionnel·les accompagnant les jeunes, lorsqu'ils et elles agissent en appui auprès de jeunes susceptibles de faire l'objet de discriminations ou en tant que potentiel·les auteurs et autrices de discriminations. En particulier, plusieurs projets interviennent dans le cadre scolaire, certains se concentrant sur le moment de l'orientation et du stage professionnel de 3°, tandis que d'autres s'inscrivent dans le champ de l'accès à l'emploi. Un projet a également permis de créer et de diffuser un outil pédagogique de sensibilisation et de réflexion autour des discriminations. Deux autres projets proposent des outils de lutte contre les discriminations, à partir de la conception ou du développement de réseaux de veille et de vigilance permettant d'identifier les difficultés propres à certains territoires et de constituer des référentiels d'actions pertinents.

2

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Kerivel A., 2018, Des jeunesses discriminées au moment de leur insertion sociale. Résultats de deux études et de deux testings lancés par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), INJEP Notes et rapports/Note thématique.

Les 9 projets retenus se déroulent dans l'Hexagone, d'autres programmes du FEJ étant spécifiquement dédiés aux Outre-mer. Pour autant si certains projets ont été expérimentés à un niveau local, au niveau d'un établissement scolaire voire de plusieurs sur un territoire relativement circonscrit, d'autres se sont déroulés sur des territoires différents, ou ont été expérimentés sur des territoires éloignés, se sont diffusés à l'étranger pour un projet ou sont désormais essaimés dans les Outre-mer depuis la fin de l'expérimentation dans le cadre du FEJ.

Chacun de ces projets a été accompagné par une équipe d'évaluation, formant le binôme projetévaluation constitutif de la démarche d'expérimentation portée par le FEJ. Si les équipes projet sont diverses, c'est aussi le cas des équipes d'évaluation qui appartiennent à des cabinets, des sociétés coopératives de production (SCOP) ou des laboratoires universitaires. **Étant issues de différents champs disciplinaires, ces équipes ont mis en œuvre diverses méthodes pour évaluer les projets**: des évaluations *in itinere* (observations de réunions de préparation, de pilotage et de mise en œuvre des actions, entretiens et questionnaires auprès des participant es et/ou bénéficiaires), des mesures d'impact à travers la réalisation de testings, ou bien des méthodes mixtes combinant travail d'enquête qualitatif et quantitatif.

# Les enseignements transversaux issus de ces neuf expérimentations

Les **9 projets retenus se caractérisent par des degrés de maturité différents**: dans certains cas, les dispositifs au moins en partie étaient tout à fait nouveaux pour la structure porteuse ou précédaient de peu le soutien apporté par le FEJ, l'expérimentation pouvant alors consister à accompagner un dispositif en construction. D'autres programmes étaient quant à eux déjà en place depuis plusieurs années et le soutien du FEJ a pu permettre un passage à l'échelle, voire un essaimage des actions. Au-delà des enseignements propres à chacun des projets, la confrontation de leurs résultats permet de tirer plusieurs enseignements transversaux.

Tout d'abord, les équipes projet comme les équipes d'évaluation ont souligné le manque de connaissances sur la thématique des discriminations subies par les jeunes, et le besoin de produire un savoir partagé, notamment au niveau territorial. La plupart des équipes, quel que soit le degré de maturité du dispositif, ont fait appel à des professionnel·les de la recherche, soit en les impliquant directement au sein de l'équipe, soit en faisant appel à elles et eux en tant que prestataires. Ces travaux de recherche ont pu se traduire par des enquêtes exploratoires dressant un portrait et un état des lieux, non seulement des discriminations subies par les jeunes, mais aussi des acteur-trices institutionnel·les et professionnel·les (intégré·es ou non en réseau) et de leurs pratiques. Un autre indice de ce besoin de connaissances apparaît dans la mise en place de recherches-actions par certaines équipes projet elles-mêmes. Là aussi, il a pu s'agir de coproduction de connaissances sur les modalités et le vécu de discriminations subies par les jeunes aussi bien que sur les mécanismes et pratiques professionnelles et institutionnelles engendrant ces discriminations. Plus concrètement, les équipes projet ont mené, avec et à destination des jeunes et des professionnel·les, des travaux d'observation et d'analyse, avant d'expérimenter de nouvelles méthodes ou actions sur diverses problématiques.

Ensuite, l'examen des neuf projets financés met également en lumière une problématique centrale dans la lutte contre les discriminations (LCD), à savoir **l'existence de conceptions et d'approches fortement différenciées**. Celles-ci peuvent être schématiquement placées sur un continuum qui va d'une approche répressive des discriminations, s'inscrivant pleinement dans leur définition juridique et développant des

actions techniques et individualisées de LCD, à une approche pluridisciplinaire s'inscrivant dans une dimension politique et collective, développant des actions de prévention et de lutte contre les discriminations à un niveau systémique. Il est possible d'observer des indices de ce continuum dans l'adoption de partis pris différents selon les équipes projet, concernant l'usage du terme « discrimination ». Certaines équipes ont choisi de nommer explicitement la discrimination afin de la reconnaître, de la rendre visible, et de permettre de s'approprier les démarches juridiques adéquates lorsqu'on en est victime. À l'inverse, d'autres ont choisi de ne pas utiliser le terme, d'une part, parce que l'objet de certains projets renvoyait à des notions plus larges et englobantes, telle que celles d'inégalités ou d'ostracisme, et d'autre part, parce que la volonté était d'« informer sans enfermer » pour reprendre l'intitulé d'un des projets, autrement dit de préserver le pouvoir d'agir<sup>2</sup> des individus, sans les cantonner dans un rôle de victime auquel les assignerait une approche purement juridique. Lorsqu'il s'agit de travailler auprès des potentiel·les auteurs et autrices, nommer la discrimination permet d'envisager le travail de prise de conscience, nécessitant une certaine conflictualité (la conflictualité est ici abordée comme un processus de reconnaissance de la dimension socialement conflictuelle des positions adoptées). Il est d'ailleurs intéressant de noter que, pour les équipes ayant travaillé auprès de potentiel·les auteurs et autrices, la question de nommer ou non les discriminations s'est aussi posée. En effet, nommer explicitement la discrimination peut constituer une ressource dans le travail de prise de conscience des individus (essentiel à la prévention des discriminations), mais peut aussi constituer un obstacle en provoquant une fuite et un abandon du projet par les publics visés.

Les évaluations des différents projets permettent aussi de tirer des enseignements quant à leurs effets sur les différents publics visés. Concernant les actions à destination des professionnel·les, les évaluations mettent en évidence des effets sur la prise de conscience du caractère discriminatoire de leurs conceptions et de leurs pratiques, lors d'actions de formation à la prévention et à la lutte contre les discriminations, et des effets sur l'intégration de nouveaux acteurs et de nouvelles actrices, principalement du secteur jeunesse ou de l'éducation, dans les dispositifs de LCD. Cependant, d'autres expérimentations ont montré les limites des actions de sensibilisation et de formation des professionnel·les sur les mécanismes et pratiques engendrant des discriminations, notamment dans le domaine du recrutement. De plus, les évaluations des projets soulignent la complexité qu'éprouvent certains acteurs à travailler avec l'Éducation nationale, institution pourtant centrale dans la prévention et la lutte contre les discriminations envers les jeunes, en raison de son rôle d'instance de socialisation et des potentielles discriminations qu'elle produit, en particulier au niveau de l'orientation scolaire et professionnelle. Ces difficultés de collaboration renvoient à divers problèmes, comme le turn-over important du personnel éducatif ou la nécessité de s'adapter au calendrier scolaire. Le sociologue Choukri Ben Ayed<sup>3</sup> explique que les faits discriminatoires sont peu interrogés par l'institution scolaire, qui a selon lui tendance à les naturaliser en les renvoyant aux incompétences des élèves. Cependant, il précise que, si, en tant que système, l'institution scolaire n'interroge pas assez les réalités discriminatoires, ce n'est pas le cas de tous les enseignantes ou cheffes d'établissements, dont certain·es sont fortement engagé·es dans la LCD au sein de l'institution scolaire. En témoigne l'implication accrue de certaines équipes éducatives au sein des projets soutenus.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La notion de pouvoir d'agir, souvent associée à la notion d'*empowerment*, désigne le pouvoir et l'emprise d'un individu ou d'un groupe sur son destin et son environnement social. Pour en savoir plus sur cette notion voir Cortéséro R., 2014, « Empowerment, travail de jeunesse et quartiers populaires : vers un nouveau paradigme ? », *Recherche sociale*, n°209, p. 46-61.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ben Ayed C., 2023, *L'école discrimine-t-elle ? Le cas des descendants de l'immigration nord-africaine*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant.

Concernant les jeunes, les expérimentations confirment le bien-fondé d'approches pédagogiques alternatives (débats, jeux, théâtre de masques, ateliers et productions artistiques, etc.) pour sensibiliser aux discriminations, les prévenir, mais aussi agir contre elles, notamment dans le cas de discriminations liées à l'orientation scolaire et professionnelle. Elles mettent également en exergue les bénéfices d'une participation la plus précoce possible à ces actions. Enfin, les évaluations des projets insistent sur la prégnance des difficultés à maintenir l'engagement des jeunes et même à les intégrer dans des dispositifs dont ils et elles sont pourtant les destinataires. Ces difficultés peuvent s'expliquer par un manque de formalisation de certains dispositifs (actions et objectifs insuffisamment définis, référent es peu ou pas établi es...), se traduisant par l'absence de coordination entre les acteurs et actrices des projets ou par la multiplication des actions mises en place sans cohérence apparente. Elles peuvent aussi renvoyer aux complexités du dialogue entre jeunes et équipes projet du fait de conceptions et d'approches différentes vis-à-vis des discriminations, ou à l'absence de prise en compte (souvent inconscientisée) des spécificités du public jeune. Ces difficultés ont pu avoir pour conséquences de provoquer de la lassitude parmi les jeunes, voire leur départ progressif de certains projets.

En conclusion, les expérimentations de ce programme ont permis de produire des connaissances, peu nombreuses jusqu'alors, sur les discriminations envers les jeunes, de travailler avec des publics ou dans des territoires traditionnellement peu pris en compte vis-à-vis de cette problématique (jeunes issues du milieu rural et agricole), d'explorer de nouvelles démarches et de nouveaux outils (à l'instar du « Monopoly des inégalités »), ou encore d'essaimer des dispositifs de prévention et de lutte contre les discriminations subies par les jeunes (à l'image du dispositif développé par l'Association régionale des missions locales de PACA). Toutefois, ces expérimentations ont aussi rencontré des difficultés, tant au niveau de la mise en œuvre de certaines actions que des effets observés qui n'étaient pas toujours ceux escomptés. Ceci pouvait être dû parfois à des clivages dans l'approche de la LCD entre les différents acteurs et actrices impliquées et concerné es par les projets, à la temporalité limitée de certains projets, dont la continuité a été remise en cause par des difficultés de conduite du projet, l'évolution des contextes ou le départ de certaines porteur euses ou partenaires, à l'insuffisance des moyens mis à disposition et, comme le soulignent plusieurs équipes d'évaluation, au manque de relais par les instances étatiques au niveau national des actions mises en œuvre. Les expérimentations de ce programme du FEJ n'ont eu de cesse de mettre en avant les difficultés de lutter contre le caractère systémique du phénomène de discrimination par le biais d'actions isolées et ponctuelles. C'est pourquoi lutter contre un tel phénomène nécessite une prise en charge publique de grande ampleur en matière d'ambitions et de moyens, impulsée et pilotée au niveau national, car, pour reprendre les termes du socioloque Julien Talpin, il convient de ne pas minimiser « les discriminations et leurs conséquences dévastatrices pour le fonctionnement de la République<sup>4</sup> ».

\_

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> De La Porte X., 2023, « "Il faut des politiques qui répondent aux aspirations à l'égalité des habitants des quartiers" : entretien avec le sociologue Julien Talpin », *L'Obs*, 6 juillet 2023 (en ligne).

- Octobre 2023
- INJEPS-2023/10

# Retrouvez l'intégralité du rapport téléchargeable sur www.injep.fr

### EXPÉRIMENTER POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ENVERS LES JEUNES

En 2018, le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) a lancé un programme visant à mettre en place des actions pour prévenir et combattre les discriminations envers les jeunes, dans la continuité d'un précédent programme ayant mis en lumière des expériences de discriminations répétées, fondées sur l'origine (maghrébine et africaine subsaharienne notamment), le territoire (stigmatisé), le sexe ou l'association de ces critères, freinant l'insertion des jeunes (accès à l'emploi ou à une formation, au logement, à des assurances...).

De nombreux travaux ayant mis en évidence le caractère systémique des discriminations, les projets retenus dans ce second programme du FEJ ont tenté d'agir sur les différentes étapes auxquelles les discriminations peuvent apparaître ainsi que sur les différentes parties prenantes du système : les jeunes victimes, les jeunes témoins, voire potentiellement les jeunes auteurs et autrices de discriminations, mais aussi les structures et professionnelles accompagnant les jeunes, lorsqu'ils ou elles agissent en appui auprès de jeunes susceptibles de faire l'objet de discriminations ou en tant que potentielles auteurs et autrices de discriminations.

Plusieurs projets sont intervenus dans le cadre scolaire, notamment sur le moment de l'orientation et du stage professionnel en classe de troisième, d'autres se sont inscrits dans le champ de l'accès à l'emploi, d'autres encore ont cherché à élaborer des outils de sensibilisation et de réflexion autour des discriminations, ou de lutte contre les discriminations permettant d'identifier les difficultés propres à certains territoires et de constituer des référentiels d'action pertinents. Chacun de ces projets a été accompagné par une équipe d'évaluation, formant le binôme projet/évaluation constitutif de la démarche d'expérimentation portée par le FEJ. S'inscrivant dans une démarche pluridisciplinaire, ces équipes d'évaluation ont mis en œuvre diverses méthodes pour évaluer les projets : des évaluations *in itinere*, (observations, entretiens, questionnaires...), des mesures d'impact (testings) ou bien des méthodes mixtes combinant travail d'enquête qualitatif et quantitatif.

Cette note propose de revenir sur le déroulement de ces expérimentations et sur les enseignements qui peuvent en être tirés, dans l'objectif d'aider à l'élaboration de politiques de lutte contre les discriminations subies par les jeunes.

ISSN: 2727-6465